



Teintes : Fumage du chêne

Produits nécessaires :

- Ammoniaque BZ 840

Description / caractéristiques :

Le fumage du chêne est un procédé connu depuis des siècles pour le traitement du chêne. Il est devenu particulièrement connu du fait du brunissement progressif des meubles en chêne dans les fermes résultant du gaz ammoniac contenu dans les déjections animales.

Dans son mode d'action, le fumage est un procédé similaire au lessivage, la différence résidant dans la coloration typique obtenue exclusivement par gaz ammoniac. Le coloris obtenu et l'effet structif, positif, est exclusivement produit par l'activation des substances du bois riches en tanins. C'est pourquoi seul le chêne blanc européen de choix, riche en tanins, convient pour le fumage. Le chêne rouge ainsi que de nombreuses espèces de chêne en provenance d'Amérique ne peuvent pas être utilisés du fait de leur trop faible teneur en tanins. L'aubier doit être complètement éliminé.

Le fumage permet d'obtenir certains avantages par rapport au lessivage :

- Aucune rugosité du bois étant donné que celui-ci n'est ni mouillé ni humidifié
- Contrôle plus simple de l'intensité de la couleur du fait du rallongement / raccourcissement de la durée d'action
- Finition également possible avec des vernis hydro
- Après un « temps de dégazage » suffisant, aucun résidu alcalin dans le bois
- Une pénétration nettement plus profonde dans le bois, en fonction du temps d'action de plusieurs millimètres à centimètres

Applications :

Le procédé de fumage est utilisé aujourd'hui encore pour le traitement des meubles de salon et des sièges.

Traitement :

Équipement de protection individuelle :

Tablier en caoutchouc, gants et lunettes de protection.

Prétraitement du bois :

- retirer tout aubier
- poncer au grain 100 - 120
- dépoussiérer

Remarques particulières :

- Réaliser un essai d'application de la méthode de travail complète sur le bois brut avant d'être utilisé !
- Lors du traitement de l'ammoniaque, les consignes de sécurité contenues dans la fiche de données de sécurité ainsi que les prescriptions des associations professionnelles doivent impérativement être respectées !



Teintes : Fumage du chêne

Fumage :

- Les pièces devant être fumées sont disposées à distance l'une de l'autre dans une pièce fermée (p. ex. avec un cagibi recouvert d'un film PE).
- En raison du risque de décoloration, toutes les pièces métalliques doivent être éloignées.
- L'ammoniaque BZ 840 est versé dans de grandes cuvettes en plastique et la pièce est fermée.
- Le processus de fumage est exécuté jusqu'à obtention d'une intensité de couleur suffisante et il se termine par l'aération de la pièce et le retrait des pièces.
- Avant un traitement ultérieur, les pièces fumées doivent reposer plusieurs jours dans un endroit bien aéré afin d'évacuer le gaz ammoniac excédentaire.

Finition :

La finition peut être réalisée de manière habituelle avec des laques PU. Avant un traitement avec des cires pour meubles, il est recommandé d'imprégner le bois avec une laque PU diluée, mat profond, afin d'obtenir une résistance à l'eau suffisante.

Les vernis mélamines et autres vernis durcissant à l'acide ne doivent pas être utilisés.

Indication :

Les données disponibles ont un caractère consultatif, elles reposent sur notre meilleure connaissance et des examens approfondis d'après l'état actuel de la technique. Aucune valeur juridiquement contraignante ne peut être déduite des données présentées. Par ailleurs, nous vous invitons à vous reporter à nos conditions générales de vente.

La fiche de sécurité selon la directive (CE) n° 1907/2006 est mise à votre disposition.